



juillet
2021

Site internet

www.marminiac.fr

Notre site va faire (un peu) peau neuve cet été. Si à un moment vous n'arrivez pas à vous connecter, ce sera sûrement pour cette raison. Dans ce cas il vous faudra patienter et essayer à nouveau quelques temps plus tard.

Taxi !!

Depuis avril vous avez peut-être vu "Mon Taxi" silloner les routes de Marminiac. C'est avec plaisir que la commune accueille Roch Mordiconi et son taxi marminiacois. Il vous amenera en tout confort à votre destination.



Mon Taxi
07 77 75 41 44

Edito...

Ça fait plus d'un an maintenant que le conseil municipal œuvre pour la commune. Un début pour le moins frustrant, mais nous avons tout de même réussi à organiser quelques événements collectifs entre les confinements, à lancer une belle initiative citoyenne au Bocal et à garantir la continuité de la gestion en plus des réflexions sur l'avenir de la commune.

Les projets prennent forme et heureusement, car cette année que nous attendions avec un espoir indéniable pour le changement est déjà à moitié terminée sans soulagement particulier.

Lors du premier confinement, si bien respecté mais durement vécu par la grande majorité, non seulement la nature nous a montré une meilleure voie, mais nous, les citoyens, avons fait preuve maintes fois d'une vraie solidarité entre nous. Et depuis, cet esprit continue dans le respect des mesures sanitaires. Notre communauté figure parmi celles ayant le taux le plus élevé de personnes vaccinées et le masque, si pénible qu'il soit, fait partie encore de notre quotidien.

Mais malgré tout ce que la nature a pu nous apprendre ce sont encore les pétroliers qui sont rois dans un monde encore séduit par la consommation de masse - matérielle et numérique. L'Amazonie émet maintenant plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qu'elle n'en capte alors que son éponyme, Amazon, consomme plus que jamais d'énergie pour envoyer toujours plus de colis. Prenons un autre éponyme, Pégase, dit *Pegasus* en anglais, et voilà une autre affaire d'intrusion catastrophique pour l'humanité dans le sens le plus humain du mot.

Mais il y a une autre légende, celle de David et de Goliath. Nous, les 'petits' ne devons rien céder aux 'grands', dont les enjeux ne sont nullement dans l'intérêt de cette belle planète. Œuvrons ensemble, restons solidaires, écoutons la nature et n'attendons pas les grands pouvoirs pour changer le monde.

Rachel French

Contacts utiles :

Secrétariat de mairie : 05 65 22 83 39 – marminiac@orange.fr

Maire : Rachel FRENCH -- 06 98 17 81 63

Première Adjointe : Sabine PEYRIÉ – 06 08 24 48 33

Communauté de communes Cazals-Salviac : 05 65 41 62 40
www.cc-cazalssalviac.fr

Explication : l'effet compensatoire

La suite de la réforme des finances publiques imposée par Bercy est entrée en vigueur cette année.

Avec la suppression de la taxe d'habitation les communes perdent la capacité de gérer leurs finances de manière autonome. Elles reçoivent un reversement compensatoire du département...

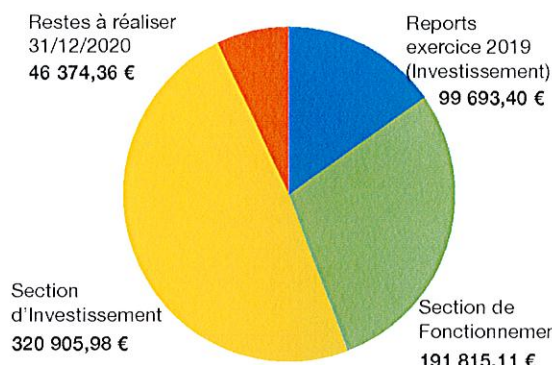
Mais le département lui, dans le même temps, est privé aussi de ressources.

Et Bercy redistribue de manière opaque l'argent prélevé par les communes (voir tableau pour les taxes locales, p3). Ce qui se passe c'est que l'argent quitte les territoires ruraux aux budgets équilibrés pour remplir les caisses des territoires endettés.

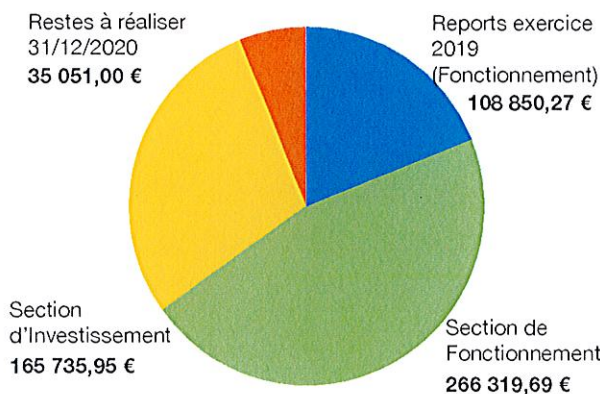
Les conseillers communautaires de Cazals-Salviac ont remonté leurs observations en ce sens au Ministère des Finances, qui a jugé bon d'enquêter dans un premier temps les injustices générées par la réforme, mais qui par la suite a décidé de "garder le cap" sur la réforme avec tous ses prélèvements et reversements illisibles. Une bonne manière de maintenir le contrôle sur les collectivités qui dépendront de plus en plus de la volonté de l'État à verser les sommes nécessaires pour faire face aux besoins. En réalité ce versement n'est plus lié à la réalité sur le terrain et la possibilité pour les communes de prélever des sommes plus ou moins importantes pour leurs projets par les taxes locales se réduit aux taux de la taxe foncière non bâti et de la CFE.

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (Fonctionnement)		108 850,27
REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (Investissement)	99 693,40	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	191 815,11	266 319,69
SECTION D'INVESTISSEMENT	320 905,98	165 735,95
RESTES À RÉALISER au 31/12/2020	46 374,36	35 051,00
TOTAL	559 095,45	675 650,31
RÉSULTAT		116 554,86

Dépenses



Recettes



Les Subventions aux Associations

- AAPPMA (Pêche) : 50 €
- APE Côté Cour (parents d'élèves du RPI) : 150 €
- Cercle d'Automne : 50 €
- École des Métiers (Cahors) : 160 €
- Entente Football Cazals-Montcléra : 300 €
- FNACA : 80 €
- Musée de la Résistance et de la Déportation : 30 €

État civil

Décès

- Roland GALIACY, le 13 janvier
- Solange CARRIÉ, le 14 avril
- Elia Yvette FLORENTY, le 18 mai
- Graham YEE KING, le 6 juin

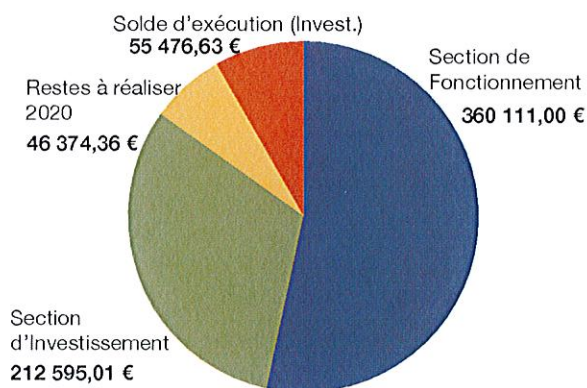
Naissance

- Mélian ESCORNE FLORENTY, le 15 avril

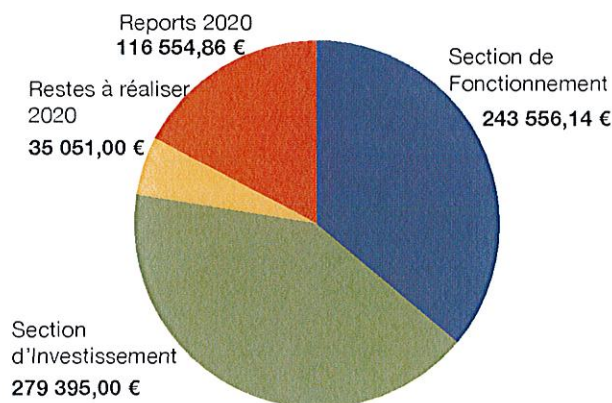
BUDGET 2021

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS 2020 (FONCTIONNEMENT)		116 554,86
SECTION DE FONCTIONNEMENT	360 111,00	243 556,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	212 595,01	279 395,00
RESTES À RÉALISER 2020	46 374,36	35 051,00
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	55 476,63	
TOTAL	674 557,00	674 557,00

Dépenses



Recettes



Vote des taux des taxes directes locales

Les taux des taxes n'ont pas été augmentés. Ils s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux.

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Produits
Taxe foncière bâti (TFB)	3,15 %	26,61 % dont taux dépt. 23,46 %	109 527 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	7 487 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	4 011 €
Total avant mesures compensatoires			121 025 €
Reversement à l'état la somme de 65 732 €			55 293 €

La saison culturelle Cazals-Salviac 2021-2022

Le programme pour la saison culturelle été/automne de notre communauté de communes vient de sortir avec les dates des concerts, expositions, festivals, et visites guidées qui auront lieu cet été dans nos communes. Il est à noter que le Centre de Développement Chorégraphique National de Toulouse a annoncé récemment le soutien d'un nombre d'artistes. Ces mêmes artistes ont été repérés sur notre territoire et ont fait leur début artistique sur la scène de l'Arsenic. L'action culturelle chez nous est vraiment sous les projecteurs et de plus en plus renommée. Bravo !

Les taxes directes locales : comprendre les changements

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux et départementaux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnés et affectés aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le taux de référence de la TFPB pour 2021 est donc 26,61 % (3,15 % : taux communal 2020 + 23,46 % : taux départemental 2020).

Sur votre feuille d'imposition de taxes foncières, au lieu d'avoir deux colonnes (une première départementale et une deuxième communale) il y aura une seule colonne "commune" avec les taux fusionnés, soit 26,61 %.

Les cours d'eau

Rien ne se voit publiquement du projet des berges de la Masse, mais il y a eu de l'activité tout de même du côté de la mairie.

Nous comprenons la raison du débordement du ruisseau dans les bois et les prés en amont du lavoir. La gestion des milieux aquatiques est très fortement contrainte par les lois et la police de l'eau. Nous nous sommes déjà réunis avec le syndicat du bassin versant du Lot afin de chercher des solutions qui pourront remédier la situation.

En plus de ce problème de débordement reste celui de l'entretien des berges. Certaines zones sont particulièrement mal entretenues, et il est rappelé qu'il appartient aux riverains d'assurer ce travail. Nous reconnaissons la difficulté que cet entretien pourra poser en raison des lois de défense de la biodiversité que, d'ailleurs, nous apprécions. Il ne s'agit pas d'enlever toute la végétation en bordure, mais de nettoyer et enlever les obstacles pouvant empêcher que l'eau du ruisseau coule, par exemple.

Il y aura certainement un week-end de chantier qui, selon le syndicat, ne devrait pas avoir lieu avant le mois de novembre, voire décembre. Si la participation à ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à le signaler à la mairie - nous pourrions vous proposer des activités en amont du chantier !

Le Bocal - projet de tiers-lieu

"Tiers-lieu" est une expression récente dans notre vocabulaire. Elle désigne un type particulier d'espace de coopération, soit hyper connecté, comme les FabLab et les espaces de coworking, soit simplement un endroit où les gens se rencontrent, au niveau local, dans le but de générer de l'échange, du partage, de la coopération, au sein d'une collectivité. Faire circuler l'information, apprendre ou transmettre des savoirs, organiser des ateliers partagés, des expositions, réfléchir ensemble, travailler en groupe, proposer du troc d'objets ou de services, sont autant d'exemples de ce qui s'y pratique.

Le tiers-lieu est souvent animé par un esprit de gratuité ou de libre participation et permet à chacun de s'impliquer à sa mesure dans la vie locale. Chaque citoyen peut y initier des actions, qui répondent à des besoins communs aux résidents du territoire dans lequel il s'inscrit.

À Marminiac, où nous n'avons plus d'école (si ce n'est celle de musique), bien moins de cafés, de boutiques et d'endroits de convivialité qu'autrefois, l'équipe municipale envisage de revigorer la vie collective, pour tous, en créant un tiers-lieu.

Le Bocal, au coeur du village, serait son point d'ancrage.

Vous êtes tous invités, résidents de la commune, permanents ou non, à nous questionner sur ce projet ou à signifier votre intérêt à la mairie par mail ou par téléphone.

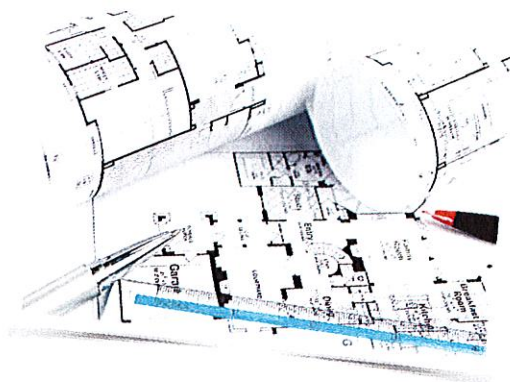


Un grand merci aux bénévoles pour le temps et l'énergie donnés pour rafraîchir le Bocal, toujours avec de la bonne humeur. Merci aussi pour les jolis meubles qui rendent le lieu si accueillant.

Réhabilitation de la maison Belmon

Au mois de mai, madame le Maire et les conseillers municipaux nommés à la commission bâtiments se sont concertés au sujet de l'avenir de la maison Belmon. Pour ceux qui ne la connaissent pas sous ce nom, c'est ce bâtiment au coeur du village, vitré en rez-de-chaussée, avec des volets jaunes à l'étage, à gauche du restaurant Aux 4 Saisons. Le Bocal en fait partie.

Suite à cette réunion, la décision a été prise à l'unanimité en conseil municipal, de réhabiliter la partie habitation qui occupe tout l'étage, soit 100m². Marminiac disposera ainsi d'un logement municipal supplémentaire et, ce faisant, de l'opportunité d'accueillir une nouvelle famille.



Les dessertes ferroviaires du Lot en danger

Si nous voulons conserver la desserte de nos territoires par la gare de Gourdon, il va falloir manifester ! Jusqu'à présent, ça a marché, grâce à la mobilisation régulière de l'association de défense de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), mais le combat est à renouveler sans cesse, opiniâtement. Marminiac était représenté par quelques habitants et élus, sur le quai de la gare, vendredi 4 juin dernier à 17h00, au côté de l'association "Tous ensemble pour les Gares".



La pérennisation et l'installation nouvelle d'activités économiques et culturelles dans nos communes, ainsi que le maintien des populations qui y habitent, dépend largement de cette gare. L'arrêt des trains y est indispensable pour les scolaires, les étudiants, ceux d'entre nous qui travaillons à Toulouse, Limoges, Paris ou même à Cahors, ceux qui se rendent à des réunions ou des spectacles en soirée...

Et puis, au moment où le train permettrait de garantir une mobilité plus respectueuse de l'environnement et moins coûteuse que le transport routier, la menace d'une réduction de l'offre sur la ligne se fait encore sentir.

Il y aura d'autres moments forts qu'il faudra soutenir, si nous voulons maintenir notre attractivité et nos mobilités. Une page dédiée sur notre site communal se fera le relais de ces appels dès cet automne.

La gestion des déchets : poursuivons nos efforts

Des incivilités ont été relevées ces derniers temps au niveau des emplacements de containers sur la commune. Certes, avec l'arrivée des vacanciers les poubelles sont plus sollicitées et pour cette raison le SYMICTOM a d'ailleurs apporté des containers supplémentaires. Rappelons qu'il ne faut pas déposer de déchets, même en sacs, à côté des bacs. Si vous estimez qu'il faut davantage de bacs dans votre quartier, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Les encombrants et tous déchets non ménagers doivent être apportés en déchetterie.



* correspondant au temps de travail de notre agent pour l'enlèvement des décharges sauvages.

Sécheresse 2020 et désordres sur les bâtiments

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de notre commune, par rapport à la sécheresse et les désordres sur les bâtiments provoqués par les mouvements de terrain, avait été faite en 2020.

Notre commune n'a pas été retenue (arrêté ministériel du 18 mai 2021).

La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols s'appuie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour les données géologiques.

Les critères retenus pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle sont d'une part, un facteur géologique de prédisposition des sols à ce phénomène et, d'autre part, un facteur météorologique déclenchant une sécheresse anormale. Ces critères sont cumulatifs et systématiquement mis en œuvre de manière combinée. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une demande de reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de donnée.



Centre de vaccination

Vous êtes nombreux à vous être faits vacciner au centre de santé intercommunal de Salviac. Les bénévoles qui ont assuré l'accueil tout au long de l'action peuvent être grandement remerciés. Ce service n'est plus disponible, mais il y a des centres de vaccination encore opérationnels (Gourdon est le plus près). Renseignez-vous auprès de votre médecin généraliste ou bien rendez vous sur le site internet www.sante.fr pour en savoir plus.

Les nouvelles consignes

On n'arrête pas de nous le dire, il faut apprendre à "vivre avec". Les nouvelles consignes gouvernementales ne laissent pas le choix, le pass sanitaire va décider de nos vies. Cet 'apprentissage' n'est pas des plus simples...

Surtout, quoi qu'il en soit, prenons soin de tou-te-s et veillons à garder la fibre humaine qui nous sépare des androïds ...



Une hypnothérapeute à Marminiac

Nous accueillons une nouvelle ressource qui œuvre au bien-être sur notre commune. Katia Jusseaume, diplômée de l'École Française d'Hypnose s'y est installée depuis peu. Dans sa pratique - l'hypnose Ericksonienne - la personne soignée n'est ni endormie, ni en état d'éveil, mais entre les deux, dans un état d'être qui lui permet de lever les blocages ou des anxiétés, de résoudre toutes sortes de maux et soulager des douleurs...

Au premier rendez-vous, Katia explique le processus, puis les séances se déroulent, dans le respect, le non jugement et la confidentialité. La thérapie est brève, quatre ou cinq séances au plus et aide l'individu à utiliser ses propres ressources pour changer.

Une technique qui a largement fait ses preuves et que nous avons désormais à proximité ! La séance coûte 55 €.

Katie ne répond pas au téléphone pendant les séances mais écoute ses messages au 06 08 47 66 83 et répond aux mails : katia.hypnotherapeute@gmail.com

Urbanisme

Le transfert de la compétence PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) à la communauté de communes Cazals-Salviac a été validé par toutes les communes. Ce PLUi permettra de renforcer le projet de territoire de l'intercommunalité. Pour rappel, la commune de MARMINIAC n'a pas de document d'urbanisme qui définit des zones constructibles. C'est le RNU (règlement national d'urbanisme) qui s'applique.

La dématérialisation se poursuit. À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'urbanisme par voie électronique et devront donc se doter des outils nécessaires.

Le coin des détails qui comptent :

- Les boîtes aux lettres sans nom rendent parfois délicate la distribution du courrier et des messages municipaux. Merci d'y remédier ;-))
- Si vous avez des difficultés à fixer votre plaque d'adressage, appelez la mairie. Des bénévoles dévoué-e-s se sont proposé-e-s pour ce genre de services.
- Nous aimons vos animaux, mais nous vous demandons de veiller à ce qu'ils ne perturbent pas la vie collective en divaguant ou en faisant trop de tapage.